



Convocation police motif bidon et pas de PV

Par aliya

Bonjour

J'ai été convoquée par la police pour être entendue car une plainte a été déposée contre un homme, et la plaque d'immatriculation de ma voiture a été donnée par les plaignants qui indiquent que c'est celle de leur agresseur.

Sûrement pour me faire parler, l'opj qui m'a reçue m'a inventé une histoire farfelue pour que je lui dise si Oui ou non j'avais prêté mon véhicule à un homme. À l'issue de cette audition, je n'ai signé aucun document et je suis simplement rentrée chez moi.

La police est-elle dans son bon droit de ne pas m'avoir informée du motif véritable de la convocation ? Aurais-je dû signer un PV qui reprenait mes déclarations?

Merci

Par ESP

Bonjour

La police peut vous auditionner sans préciser exactement le motif, cela dépend des faits.
La remise du procès verbal se fait sur demande.